

# L'AGRICULTURE urbaine

À ROMAINVILLE  
NOVEMBRE 2017



# Sommaire

---

Préambule	p. 3 et 4
<b>1/ Romainville, un territoire durable et innovant au cœur de la Métropole du Grand Paris</b>	p. 5
<b>2/ Développer l'agriculture urbaine et l'alimentation durable</b>	p. 6
Implantation de l'agriculture urbaine dans la ville	p. 7
<b>3/ La tour maraîchère</b>	p. 8
L'exploitation maraîchère	p. 9
Un lieu de sensibilisation, de pédagogie et de formation	p. 13
Un projet économique et social ambitieux	p. 14
<b>4/ Un fonds de dotation pour le développement de l'agriculture urbaine à Romainville</b>	p. 16
<b>5/ Le calendrier du projet</b>	p. 17

# Préambule



Tour maraîchère - Marcel Cachin © Ilimego



Toitures végétalisées - projet Youri-Gagarine © Brenac et Gonzalez



Projet Lab 21. ALSEI - Agence Franc / Réinventons la Métropole du Grand Paris



Vendanges Île Régionale de loisirs de la Corniche des Forts

L'utilisation massive de combustibles fossiles, la déforestation, l'élevage et l'agriculture intensifs continuent de produire de grandes quantités de gaz à effet de serre et d'accélérer le réchauffement de la planète. Pour répondre à ces enjeux, nombre de collectivités locales entendent, aux côtés des États, prendre la mesure de l'urgence écologique.

C'est dans cette logique, soucieuse de préserver l'environnement et ses habitants, de favoriser l'émergence de nouveaux modes de productions, d'accompagner le développement d'une économie plus responsable que la Ville de Romainville développe un projet d'agriculture urbaine à l'échelle de son territoire.

Limiter l'étalement urbain, promouvoir de nouvelles formes d'habitat, d'activités, en renforçant les transports en commun et les circuits courts sont des moyens à renforcer pour lutter, localement, contre le réchauffement climatique et en limiter ses effets sur la population.

Aussi depuis 2011, alors que les premiers projets d'agriculture urbaine se développent dans le monde, notamment en Amérique du Nord et en Asie, la municipalité de Romainville est décidée à inscrire l'innovation en faveur d'une alimentation durable sur son territoire.

Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) préconise un doublement des surfaces agricoles mondiales pour répondre aux besoins alimentaires des 9 milliards d'individus estimés en 2050, alors que celles-ci ont aujourd'hui tendance à disparaître. Pour répondre à ces besoins, seul le développement de l'agriculture urbaine permettra d'assurer une croissance raisonnée des surfaces agricoles. Sous toutes ses formes, qu'il soit individuel, partagé, associatif, ou une véritable activité économique, le maraîchage en cœur de ville et en zones périurbaines doit donc devenir un incontestable complément à l'agriculture traditionnelle.

Des freins doivent pourtant encore être levés pour accompagner ces démarches innovantes et promouvoir une véritable filière économique en faveur d'une alimentation durable : soutien public à l'investissement, recherche, formation, maîtrise foncière. Explorer, porter et essayer des solutions durables pour l'environnement et les populations sont des objectifs à partager le plus largement possible pour garantir l'avenir, en engageant acteurs économiques locaux et habitants dans un véritable projet de société commune.

L'agriculture urbaine en France se développe sous de nombreuses formes, des jardins familiaux aux potagers sur les toits, des cueillettes péri-urbaines aux ruchers intra-urbains, de l'éco-pâturage aux vergers communaux... Les citoyens, les collectivités, les entreprises, les associations rivalisent d'imagination pour faire naître une agriculture urbaine qui façonnera la ville de demain, plus verte, plus humaine, plus résiliente, plus agréable à vivre et surtout qui cultive d'étroits liens avec la ruralité qui la borde. Depuis des années, les projets fleurissent dans toutes les métropoles françaises, mais dans l'immense majorité des cas, ils sont le fruit d'une initiative citoyenne associative ne recherchant pas la viabilité économique.

# 1/ Romainville, un territoire durable et innovant au cœur de la Métropole du Grand Paris

Romainville se situe à 3 km à l'est de Paris, à l'extrémité orientale de la colline de Belleville, au sein du département de la Seine-Saint-Denis (93) et de la région Île-de-France. Sur 344 hectares, la commune compte 25 881 habitants (INSEE 2014). Elle appartient au Territoire d'Est ensemble regroupant 9 villes et plus de 400 000 habitants.

La Ville de Romainville est un territoire clé de la métropole parisienne, prochainement connecté aux réseaux de transports lourds (ligne 11 en 2022, Tramway T1 en 2020 et le TZen 3 le long de l'axe RN3 en 2020). Le renforcement des transports en commun, les mutations économiques en cours, liées au passé industriel du territoire, et son caractère populaire constituent pour la ville autant de perspectives de développement.

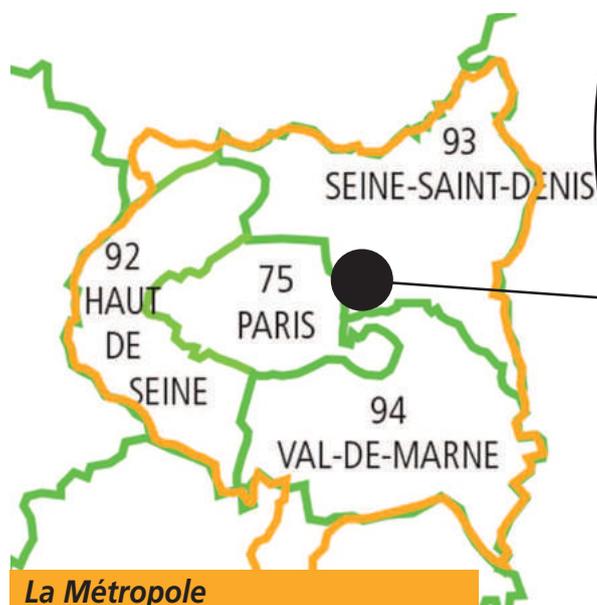
La requalification, en cours ou programmée, de tous les quartiers d'habitat social, la conduite d'opérations d'aménagement structurantes marquent la volonté municipale d'assurer un développement durable du territoire.

La municipalité de Romainville s'est aussi engagée depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste visant à assurer un développement économique pérenne.

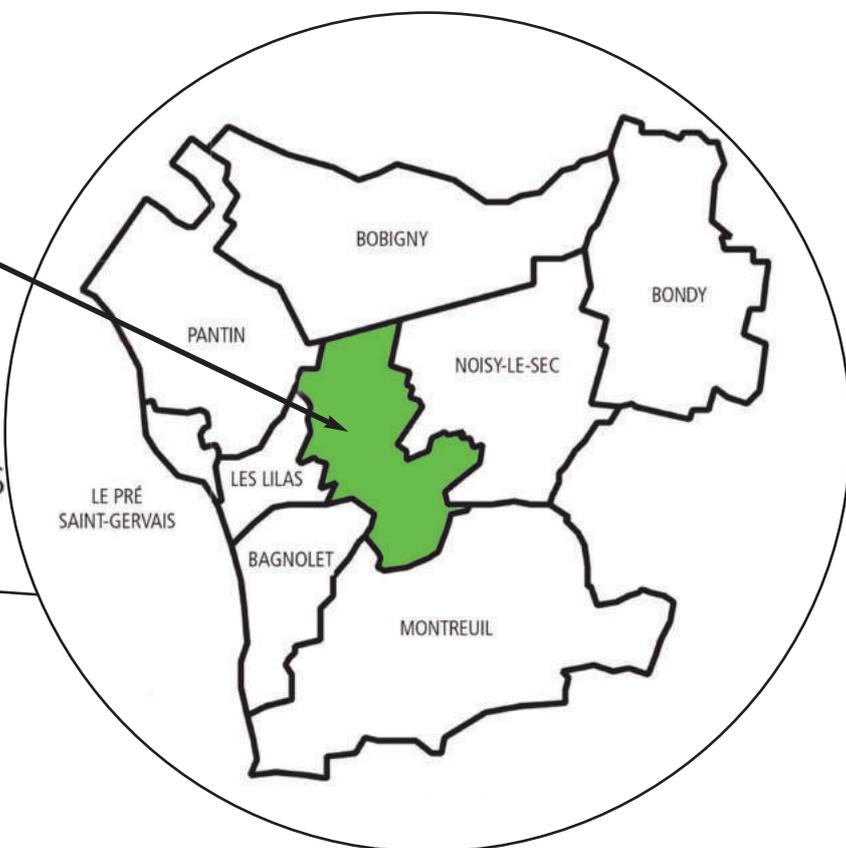
Le soutien à l'implantation, la croissance de l'offre de locaux tertiaires et d'activités permettent aujourd'hui de répondre à cet enjeu à long terme. C'est en ce sens qu'elle accompagne avec détermination le développement d'entreprises sociales et solidaires dont les activités recouvrent le champ de l'alimentation durable telles que Baluchon, Rebelle et le Paysan urbain.

Pour répondre en partie à ces enjeux, la municipalité de Romainville porte une dynamique autour de l'agriculture urbaine et de l'alimentation responsable sur son territoire. Une démarche définitivement tournée vers l'avenir qui ouvre les portes à des réflexions plus larges comme celles de la résilience urbaine, de l'accès à des produits alimentaires locaux et de qualité, du développement des compétences des habitants et de la création d'emplois.

Romainville  
sur le territoire d'Est Ensemble



La Métropole  
dans la région Ile-de-France



# 2/ Développer l'agriculture urbaine et l'alimentation durable

La Seine-Saint-Denis a longtemps été une terre agricole. Jusqu'à une période relativement récente, les communes de la petite couronne, et en particulier Romainville, ont vu perdurer des exploitations maraîchères de petite taille, assurant une partie de leur approvisionnement en primeurs.

Aujourd'hui subsiste encore une production « privée » non négligeable, issue de nombreux jardins ouvriers, dont témoigne encore un parcellaire en « lanières » caractéristique. Mais face à l'intense concurrence foncière exercée par les activités industrielles puis par le résidentiel, le secteur agricole séquanodionysien a été réduit à la portion congrue.

À partir des études réalisées en 2012 par le cabinet SOA, complétées par l'INRA – AgroParisTech et Urbagri en 2013/2014, la Municipalité a pensé un projet d'exploitation multiformes prenant la mesure des problématiques foncières de coûts et de pollution. Ainsi, afin de limiter l'emprise au sol elle a imaginé une véritable filière agricole à l'échelle du territoire communal en portant le projet de tour maraîchère, de toitures et activités maraîchères complémentaires en pleine terre (vergers...).

Depuis 2015, la Municipalité s'attache à développer sous toutes ses formes un secteur économique en devenir. Elle a accompagné le test d'activité du projet de ferme urbaine spécialisée dans la



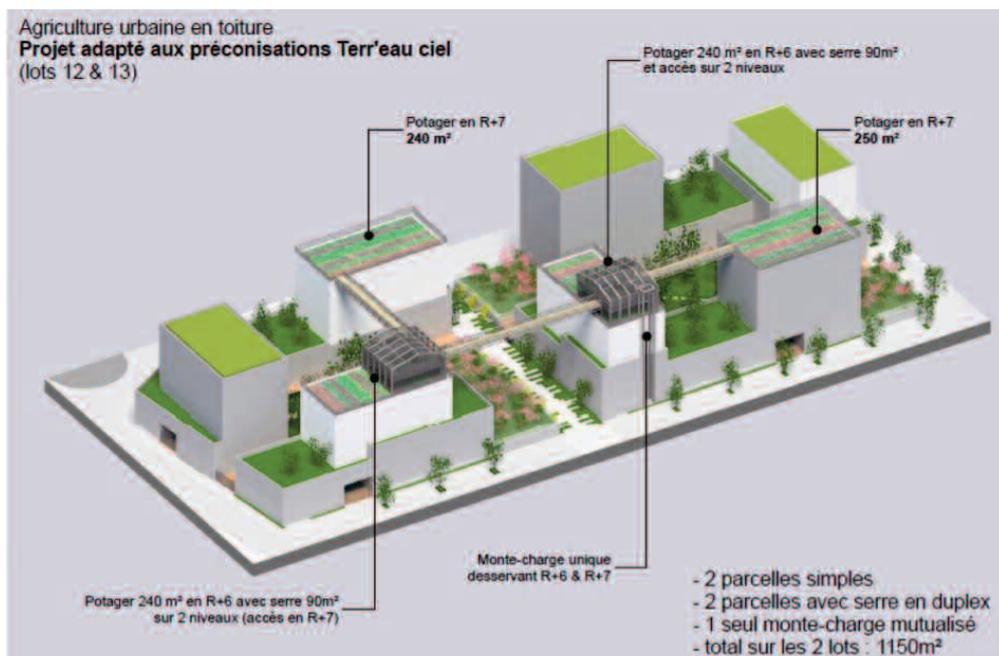
production et la commercialisation de micro pousses, porté par « Le Paysan Urbain », en proposant un terrain en attente d'aménagement au sein de la Zac de l'Horloge.

Le développement d'une filière d'agriculture urbaine sur le territoire doit permettre de répondre aux enjeux :

- Développer une filière agricole à l'échelle de la ville
- Créer une offre d'insertion et de formation dans les domaines de l'agriculture et de la logistique
- Sensibiliser les habitants à l'écologie et l'alimentation responsable
- Faire rayonner le territoire comme force d'innovation en matière d'urbanisme et de développement durable, notamment à l'occasion de Paris 2024.

## Un PLU agricole

Pour répondre à cette ambition de développement de l'agriculture en milieu urbain le Plan Local d'urbanisme a fait l'objet d'une révision le 20 mars 2013 autorisant les constructions ou installations à usage agricole sur l'ensemble du territoire communal. Ces dispositions permettent de développer à l'échelle du territoire les exploitations agricoles (en toiture d'immeuble ou en pleine terre).



Projet toitures quartier Youri-Gagarine - Brenac Gonzalez

# Implantation de l'agriculture urbaine dans la ville



**Première toiture de programme immobilier accueillant 250 m<sup>2</sup> de surface de pleine terre (2019)**



**Ferme urbaine portée par « le Paysan Urbain » 350 m<sup>2</sup> (2016)**



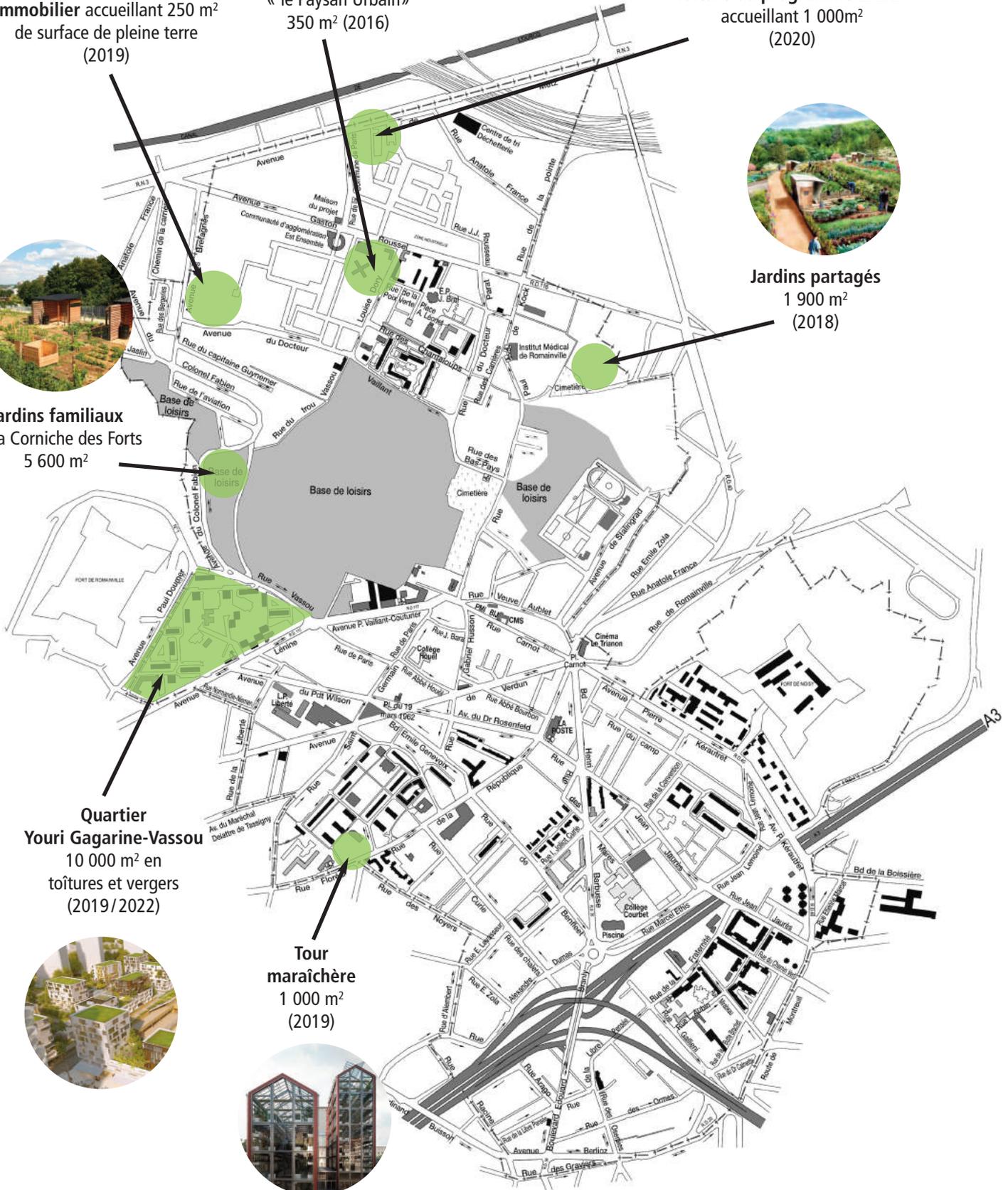
**Toiture du programme LAB21 accueillant 1 000 m<sup>2</sup> (2020)**



**Jardins partagés 1 900 m<sup>2</sup> (2018)**



**Jardins familiaux de la Corniche des Forts 5 600 m<sup>2</sup>**



**Quartier Yuri Gagarine-Vassou 10 000 m<sup>2</sup> en toitures et vergers (2019/2022)**



**Tour maraîchère 1 000 m<sup>2</sup> (2019)**

## 3/ La tour maraîchère

Située au cœur du quartier Marcel-Cachin, entièrement requalifié de 2007 à 2017 dans le cadre d'un vaste programme de rénovation urbaine porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), la tour maraîchère sera implantée sur une parcelle de 600 m<sup>2</sup>.

Dédiée à l'agriculture urbaine, la tour maraîchère a pour vocation de mêler dans un lieu unique les multiples activités complémentaires qui s'organisent autour de trois axes :

**1. Une exploitation maraîchère :** production de fruits et légumes, de champignons, de fleurs comestibles, de plants, semences... venant ajouter et compléter l'offre alimentaire issue des zones rurales avoisinantes vendues par le biais des marchés, Amap et épiceries spécialisées du quartier.

**2. Un centre de ressources :** des actions de sensibilisation et de pédagogie destinées à tous les publics et des offres de

formations techniques à l'agriculture urbaine pour des publics amateurs ou spécialisés, feront de la tour une vitrine des techniques innovantes employées dans l'agriculture urbaine.

**3. Un espace de vente / restauration et évènementiel :** il constituera une offre complémentaire et diversifiée autour de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable. Des produits transformés issus des productions et des livres y seront vendus ; des événements (conférences, tables rondes, rencontres, séminaires...) y seront organisés.

La tour maraîchère sera le premier laboratoire pensant et agissant de l'agriculture urbaine en France. C'est aussi un lieu de vie qui brassera différentes populations et permettra de multiples échanges entre agriculteurs, habitants, consommateurs, chercheurs, professionnels de la filière alimentaire, écoliers, retraités ou encore futurs salariés des nombreux projets d'agriculture urbaine appelés à se développer à l'échelle du Grand Paris.



# 1. L'exploitation maraîchère

Dévoilé en février 2016 le projet de Tour maraîchère a été conçu dans le cadre d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse lancé en 2015, afin d'assurer la réalisation du bâtiment maraîcher. Le projet de l'équipe Ilmelgo, Secousses, Scoping, Etamine, Terreauciel, Land'act, a été retenu.

## Principes de construction : innovation architecturale et technique

Le cahier des charges de la consultation exigeait une cohérence entre l'ambition d'une efficacité fonctionnelle au service d'une exploitation maraîchère responsable et l'intégration du bâtiment dans le site pour créer un lieu d'échanges et d'accueil du public.

Les besoins essentiels recherchés dans l'architecture du bâtiment :

> l'apport en lumière naturelle pour permettre le meilleur rendement possible des cultures ;

- > la protection solaire et thermique,
- > la lisibilité des accès.

Le parti pris de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été de répartir la surface d'exploitation sur deux ailes : le dédoublement de façades a permis de régler finement les altimètres pour limiter les ombres portées et favoriser ainsi le développement des cultures.

## Un bâtiment innovant

### ... conçu pour l'agriculture

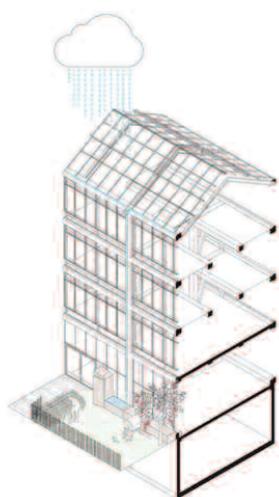
- > disposition, volumes et matériaux ont été pensés pour maximiser l'apport de lumière naturelle,
- > aménagements intérieurs facilitant l'activité agricole,
- > nombreux locaux techniques et salles de stockage.

### ... pensé pour une production écologique

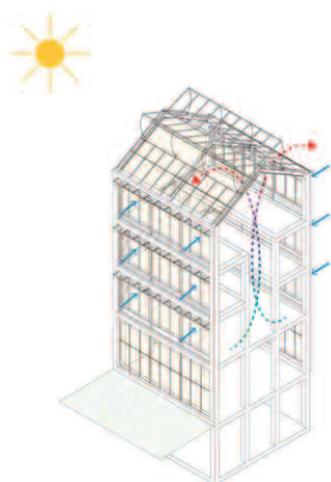
- > ventilation naturelle,
- > récupération de l'eau de pluie,
- > utilisation de compost.

### ... énergétiquement performant

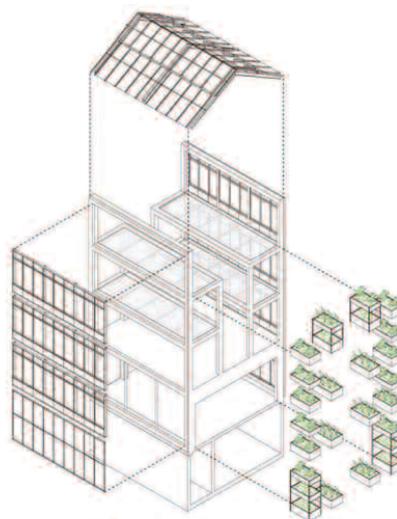
- > une conception évitant les consommations énergétiques,
- > une enveloppe renforcée pour une meilleure isolation, des écrans mobiles et thermiques pour limiter les déperditions de chaleur la nuit en hiver et lutter contre la surchauffe en été, ventilation naturelle,
- > la réutilisation des calories produites par la serre à l'aide d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau pour produire de l'eau chaude sanitaire ;



Reduction des consommations  
Gérer, stocker et redistribuer le vecteur «eau»



Energies renouvelables  
Profiter des apports énergétiques solaires et ventiler pour éviter les effets de surchauffe le jour



Préfabrication  
Penser un dispositif constructif axé sur la préfabrication des éléments (structure, façades, bacs, etc.) et créer de l'inertie pour restituer le surplus de calories emmagasiné la nuit

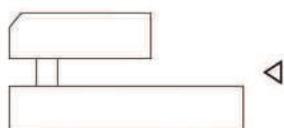
- > la gestion et le contrôle des installations techniques du bâtiment permettant notamment une régulation fine de l'irrigation, mais aussi des ouvrants de serre,
- > une utilisation privilégiée de matériaux bio-sourcés (isolation en bottes de paille et fibre de bois).

### ●●● intégré dans le site

- > harmonie de hauteur : le bâtiment est articulé en un socle avec deux ailes de niveaux différents respectant ceux des bâtiments voisins (altimétries R+3 et R+6 réglées sur les gabarits de la Maison des retraités et du bâtiment K situé sur le pignon arrière de la future tour maraîchère),
- > harmonie des formes : composition rectangulaire à l'image des immeubles avoisinants,
- > des espaces au rez-de-chaussée ouverts au public pour le partage et la pédagogie.



SUD EST



# Principes d'utilisation du bâtiment

## Une approche multi-sectorielle

La tour maraîchère sera une structure verticale sur plusieurs niveaux proposant plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surfaces directement exploitables.

Le bâtiment accueillera différents espaces répondant aux différentes vocations du projet :

### ●●● UN ESPACE D'ACCUEIL DU PUBLIC COMPRENANT

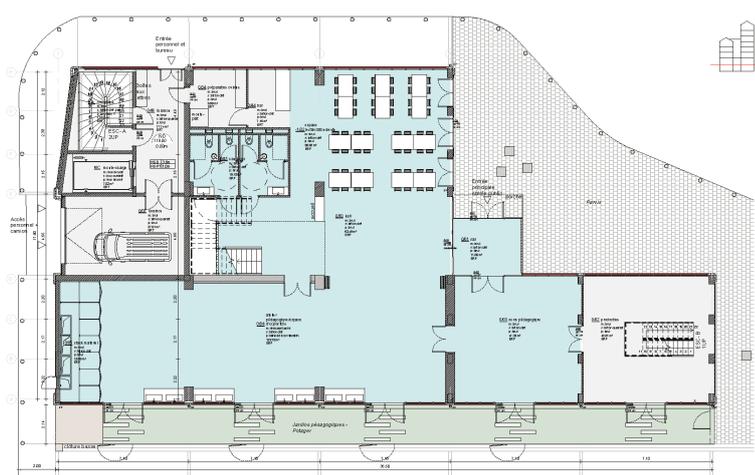
- > au rez-de-chaussée, un espace de réception,
- > un restaurant de cinquante couverts en lien direct avec la production maraîchère des étages,
- > une serre pédagogique, espace démonstrateur du mode de culture,
- > à l'étage entre les deux tours, un espace de réception belvédère pour créer un lien réel avec l'exploitation,
- > à l'extérieur, un jardin pédagogique pour donner concrètement la possibilité aux publics de réaliser des travaux de plantation, de désherbage, de récolte.

### ●●● UN POINT DE VENTE :

Soutenir et promouvoir des dispositifs de production alimentaire en filière courte, comme c'est le cas du maraîchage urbain, permet d'ancrer le projet dans le quotidien des habitants du quartier. La tour maraîchère de Romainville se fait vitrine de l'agriculture péri-urbaine d'Île-de-France en proposant aux usagers des produits locaux et des services au pied de l'édifice.

### ●●● DES ESPACES CONSACRÉS À L'EXPLOITATION VISANT UNE PRODUCTION AGRO-ÉCOLOGIQUE DIVERSIFIÉE :

- > l'activité maraîchère en bacs de culture dans les différents niveaux de la tour,
- > en sous-sol, une champignonnière et une cuisine pour le restaurant,
- > à l'extérieur, un jardin pédagogique longeant le bâtiment expliquera le fonctionnement et la vie d'un potager. Sur la place, des jardinières de production, des arbres fruitiers seront destinés aux habitants du quartier.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



VUE EXTÉRIEURE

# Principes d'exploitation agricole

## > L'activité maraîchère en bacs de culture

Les bacs de culture sur substrat organique sont des unités de production hors sol. Ces bacs ont été adaptés à la culture de plantes maraîchères à l'aide d'un travail sur les substrats, les matériaux employés ou encore le système d'irrigation. Ce type de culture est actuellement mis en place dans des structures de fermes sur les toits comme dans la structure commerciale de Brooklyn Grange à New York. En France, ce mode de culture en bacs, initié par AgroParisTech répond à une demande sociétale émergente associée à sa facilité de mise en place et à ses avantages environnementaux (production sur sol impropre à la culture par exemple) et économiques (peu d'investissement, coûts de fonctionnement relativement faibles).

## > Un substrat issu à 100% de produits résiduaire organiques

L'objectif est de valoriser des déchets urbains dans une logique d'économie circulaire. Un projet de recherche (CAS-DAR Techn'AU), basé sur les travaux d'AgroParisTech, vise à préciser le substrat qui sera utilisé en fonction des ressources locales :



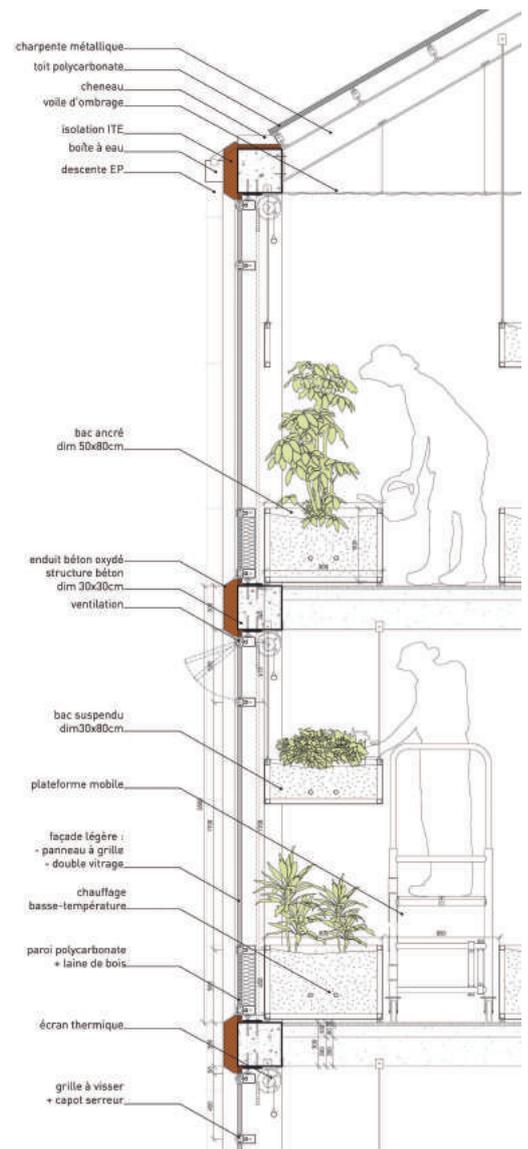
- compost produit dans la tour,
- compost de cantines scolaires,
- marc de café mycorhizé produit sur place,
- bois raméal fragmenté (BRF)...

Ses avantages sont multiples : faible coût, légèreté, rendements élevés... L'objectif est de recréer un écosystème « sol » en favorisant la vie tellurique (champignons, vers de terre...).

## > Un système de culture intégré et évolutif

La conception de la ferme urbaine de Romainville a été optimisée en intégrant de nombreux paramètres : problèmes de portance, diffusion de la lumière dans les étages, irrigation intégrée...

Les bacs de culture ont des profondeurs de substrat différentes (30 et 50 cm) et certains bacs sont agencés sur deux niveaux superposés. L'irrigation se fait au goutte-à-goutte avec un système programmable dont le débit est ajustable par zones de plantation nécessitant les mêmes apports.



## 2. Un lieu de sensibilisation, pédagogie et formation

### Principes d'exploitation agricole

**La tour maraîchère sera le lieu central d'une exploitation multiforme à l'échelle du territoire.**

**Ouverte à tous, elle accueillera de nombreuses actions de sensibilisation et de pédagogie à destination de tous les publics dans la continuité des actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la ville avec le Paysan urbain et le CAUE 93.**

Des espaces de réception pensés pour optimiser le lieu et ses usages :

- > Au rez de chaussée de la tour ouest : une salle d'atelier de 123 m<sup>2</sup> divisible et une serre pédagogique de 45 m<sup>2</sup> seront les lieux d'accueil de tous les ateliers et séminaires,
- > Au premier étage: une mezzanine permettra de compléter l'offre d'espaces accessibles au public en donnant à voir le premier niveau de l'exploitation maraîchère.

Différents niveaux d'intervention en fonction des publics seront déployés :

- > des jardins pédagogiques ouverts pour les écoles et autres publics du quartier (retraités, associations...),
- > des actions de sensibilisation auprès des jeunes comme des personnes âgées et des habitants du quartier, sur des thématiques plus larges que celles de l'agriculture urbaine stricto sensu : recyclage, économies d'énergie, d'eau...

- > un cycle permanent d'ateliers pour les jardiniers amateurs,
- > des cycles de formations techniques pour des publics spécialisés,
- > le départ de balades urbaines spécialisées en agriculture urbaine,
- > impulsion d'une « grainothèque » à la médiathèque Romain-Rolland.

Pour répondre aux besoins de tous les publics, le lieu participera activement à la vie du quartier tout autant qu'au rayonnement du territoire à travers son restaurant et sa programmation d'activités. Tout au long de l'année des événements spécialisés seront organisés à destination de divers publics, y compris des entreprises qui pourront accéder à une offre de salles équipées et de contenus thématiques pour leurs événements.

Au rez-de-chaussée, un espace de vente « agriculture urbaine » rendra accessible au public les productions des étages mais aussi la culture et les outils de l'agriculture urbaine : revues, guides pratiques, graines, outils de jardinage... Accolé, un restaurant prolongera cette intention avec une cuisine fraîche, locavore, faisant la part belle aux produits de saison. Point de rencontre et de lien social dans le quartier, on pourra s'y retrouver pour un apéro-rencontre avec des acteurs inspirants, ou tout simplement pour un café en sortant de la maison de quartier ou du centre de loisirs des retraités.



### 3. Un projet économique et social ambitieux

#### Un projet accompagné par des experts de l'Économie Sociale et Solidaire

Parallèlement à la conception du bâtiment, la ville et Romainville Habitat travaillent avec des experts de l'économie sociale et solidaire pour faire émerger un projet ambitieux au service des habitants du territoire, créateur d'emplois locaux et de lien social. Aujourd'hui, avec l'appui du Merle Blanc, agence conseil du groupe Baluchon, un modèle économique global,

intégrant innovation et intérêt général, a été défini.

Pour accompagner la mise en œuvre du projet la ville collabore également avec le collectif Cultivons la ville et l'association membre Espaces qui développent le projet d'exploitation de la tour dans une dynamique partenariale à l'échelle du Grand Paris.

Le collectif Cultivons la ville compte vingt ans d'expériences en chantier d'insertion sur la gestion des espaces verts et naturels urbains et douze ans d'expérience de gestion partagée de la petite ceinture ferroviaire.

L'association Espaces, créée en 1994, membre du réseau Emmaüs, mène quatorze chantiers d'insertion en Île-de-France avec 138 salariés en insertion et 55

permanents notamment dans le domaine de l'agriculture urbaine et de l'éducation à l'environnement. À ce titre l'association Espaces développe les projets CultiCime, et Folies d'Humus, est lauréate de l'appel à projet « Réinventer Paris » pour le projet Stream Building dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, pour trois sites « Pariculteurs 1 » et pour 5 sites « Inventons la Métropole ».

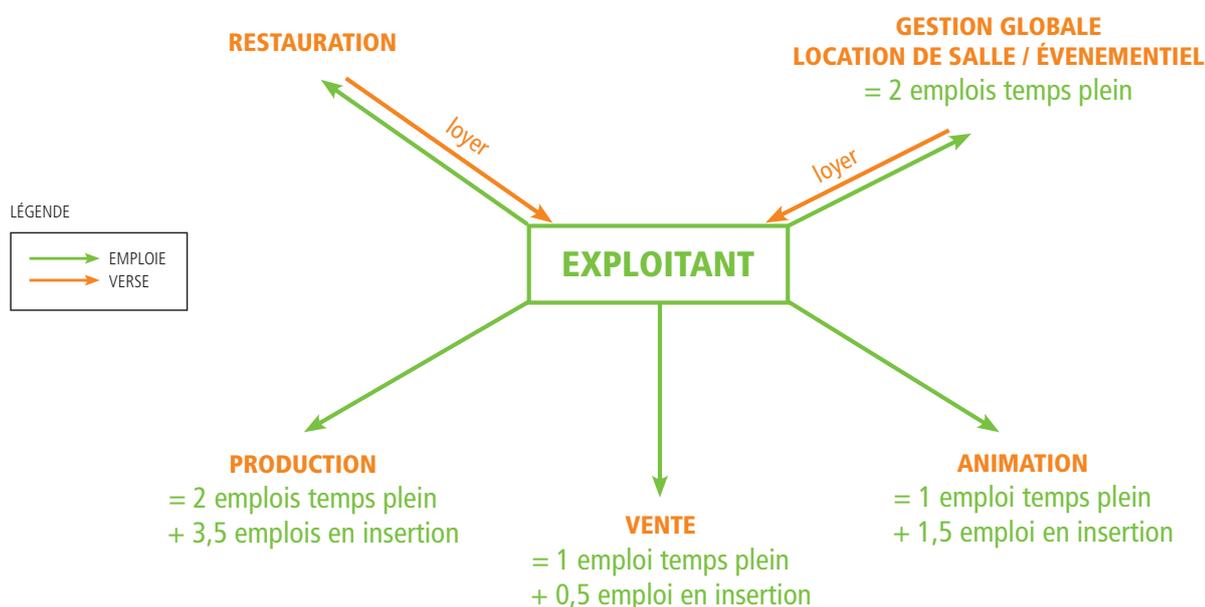
#### Douze emplois créés dès 2019

Pensée pour créer des emplois locaux et favoriser l'insertion des publics les plus éloignés du monde du travail, l'exploitation maraîchère permettra de développer de nouvelles compétences locales et des qualifications professionnelles à destination des habitants du territoire sur des métiers d'avenir.

Dès sa livraison en 2019 la tour sera créatrice de sept emplois permanents pour assurer les fonctions de gestion/direction, location de salles et organisation d'évènements, animation/éducation et formation; deux personnes pour la partie production et un chef des ventes seront également recrutés. À leurs côtés,

cinq postes équivalents temps pleins seront créés en parcours d'insertion. Ainsi au total ce sont douze postes équivalents temps pleins qui seront créés sur le site à court terme. L'activité de restauration sera gérée par un concessionnaire et permettra de créer de nouveaux emplois sur le même site.

Le développement à suivre de nouvelles surfaces de cultures, notamment dans le quartier Youri-Gagarine, permettra d'augmenter significativement le nombre de salariés en insertion de l'exploitation.



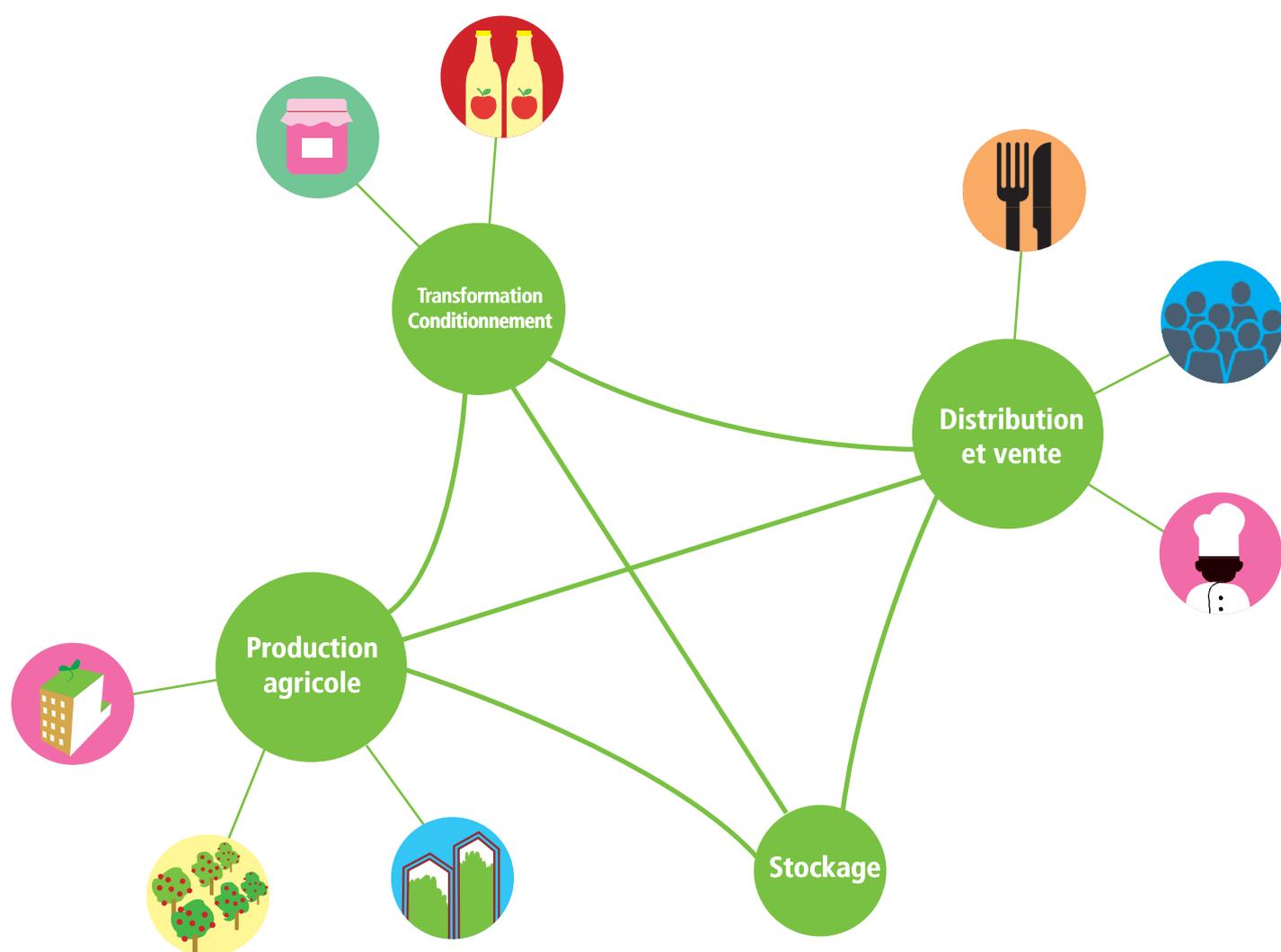
## Un fonctionnement mutualisé

Le modèle économique de l'exploitation de la tour reflètera la part de création de valeur de chacune des activités envisagées :

- vente de produits maraîchers (30%),
- activités d'éducation populaire (sensibilisation, pédagogie, formation) (35%),
- vente de produits dérivés, conseil et privatisations (35%).

## Un mode de gestion à l'étude

Une étude juridique est actuellement conduite afin d'étudier l'ensemble des hypothèses permettant une gestion optimale de l'exploitation. Délégation de service public, association ou société coopérative d'intérêt collectif pourraient à ce stade être envisagées pour garantir la réussite du projet.



# 4/ Un fonds de dotation pour le développement de l'agriculture urbaine à Romainville

La Ville de Romainville a créé en 2016 un fonds de dotation pour financer les projets d'agriculture urbaine sur le territoire, soutenir l'investissement et aider les futurs porteurs de projets pour une durée de soixante ans.

À travers ce fonds, la Ville entend, avec le soutien de partenaires privés, innover sur les modes de financements et de gestion de cette filière.

Présidé par Jacques Champion, maire-adjoint, le conseil d'administration du fonds compte cinq membres acteurs locaux et spécialistes de l'agriculture urbaine et sera épaulé par un

comité d'investissement renommé « conseil scientifique ».

Le conseil scientifique comprendra les représentants des investisseurs privés et publics contributeurs. Il sera réuni régulièrement pour se voir présenter les avancées des projets et suivre la politique d'investissement du fonds.

La première mission du fonds est donc de recevoir et gérer les dotations des partenaires à l'investissement de la tour maraîchère. Il a vocation à exister durablement afin d'accompagner le développement de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable à l'échelle du territoire.

**Investissement : le coût des travaux est de 4,8 millions d'euros TTC.**

## UN ENGAGEMENT PUBLIC FORT POUR LE PROJET



■ La Région Île-de-France soutient le développement de l'agriculture urbaine à Romainville dans le cadre de l'appel à projet « 100 quartiers innovants et écologiques ». Subvention régionale attendue : 1 022 552,53 euros HT.



■ L'État et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local ont attribué une subvention de 1 000 000 d'euros pour la construction de la tour maraîchère.



■ La Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fond d'investissement métropolitain a attribué au projet une subvention de 100 000 euros.



■ Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis s'est engagé à soutenir le projet à travers une subvention de 250 000 euros.

# 5/ Le calendrier du projet

- **Réception des fonds privés**  
Novembre - décembre 2017
- **Lancement appel d'offre construction**  
Décembre 2017
- **Début des travaux**  
Avril 2018
- **Livraison du bâtiment et ouverture au public**  
Printemps 2019

